



## HEALTH AND SAFETY POLICY

Apollo Minerals Limited (“Apollo Minerals”) believes that sound occupational health and safety management practices are in the best interests of its employees, its business, its shareholders, and the communities in which it operates. This Policy applies to the Company and its subsidiaries, contractors and sub-contractors, as well as consultants and visitors to our sites.

Apollo Minerals is committed to achieving the highest performance in occupational health and safety to create and maintain a safe and healthy environment at the workplace.

We therefore seek to eliminate work-related incidents, illnesses and injuries by identifying, assessing and, where reasonably practical, eliminating or otherwise controlling hazards.

To achieve this, we will:

- recognize and ensure that this Policy is consistently applied at our facilities, through a Health and Safety Management Program;
- understand and fully comply with all Health and Safety statutory and regulatory requirements;
- establish and maintain a Health and Safety Management Program which is continuously assessed and improved, as well as providing the appropriate resources to implement such a program;
- effectively communicate with all staff, contractors, sub-contractors, consultants and visitors so that they are aware of the Company’s Health and Safety Policy and procedures;
- perform periodic reviews of our Health and Safety Policy and Management Program to ensure its efficiency and effectiveness, and to make improvements when necessary.

## POLITIQUE DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL

Apollo Minerals Limited (“Apollo Minerals”) estime que de saines pratiques de gestion de la santé et de la sécurité au travail serviront au mieux les intérêts de ses employés, de ses activités, de ses actionnaires, et des communautés au sein desquelles elle exerce ses activités. La présente Politique s’applique à la Société et ses filiales, ses entrepreneurs et sous-traitants, ainsi qu’aux experts-conseils et visiteurs de nos sites.

Apollo Minerals s’engage à atteindre les meilleures performances en matière de santé et de sécurité au travail pour y créer et maintenir un environnement sain et sécuritaire.

Nous cherchons donc à éliminer les incidents, les maladies et les blessures liés au travail en identifiant, évaluant, et, lorsque cela est raisonnablement possible, en éliminant ou contrôlant les risques.

Pour atteindre cet objectif, nous:

- nous engagerons à (et nous en assurerons) ce que la présente Politique soit appliquée de façon cohérente dans nos installations, par le biais d’un Programme de Gestion de la Santé et Sécurité au Travail;
- comprendrons et nous nous conformerons totalement à toutes les prescriptions légales et exigences réglementaires en matière de Santé et Sécurité au Travail;
- établirons et maintiendrons un Programme de Gestion de la Santé et Sécurité au Travail qui sera continuellement évalué et amélioré, de même que nous fournirons les ressources appropriées pour mettre en place un tel programme;
- communiquerons efficacement avec tout le personnel, les entrepreneurs, sous-traitants, experts-conseils et visiteurs de manière à ce qu’ils soient tous au courant de la Politique de Santé et Sécurité au Travail de la Société ainsi que de ses procédures;
- examinerons périodiquement notre Politique de Santé et Sécurité au Travail et son Programme de Gestion pour nous assurer de leur efficacité et efficience, ainsi que pour les améliorer si besoin est.